



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES

**DECISION N°2023-06**

**OBJET : AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DE FRIANCOURT –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune de Hermès,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la décision n°2023-02 du 25 janvier 2023 relative à la demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation de la rue de Friancourt

Vu la décision n°2023-04 du 13 février 2023 relative à la demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation de la rue de Friancourt

Considérant le projet d'aménager et de sécuriser la rue de Friancourt (RD 512)

Considérant la réactualisation du plan de financement

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'aménager et de sécuriser la rue de Friancourt et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement modifié ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Conseil Départemental	34%	211 944,44€
DETR	45 % plafond 150 000 €	67 500,00 €
Commune	55%	343 921,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>623 366,00 €</b>

Article 2 : de faire inscrire les crédits dans le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Article 3 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermès, le 13 février 2023

Le Maire

Gregory PALANDRE

Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermès

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : [mairie@ville-hermes.fr](mailto:mairie@ville-hermes.fr) Site : <http://www.ville-hermes.fr>